

Le Greffier lit comme suit le titre du bill à sanctionner:

Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce Bill a reçu la sanction royale:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député du Gouverneur général sanctionne ce Bill.”

Après quoi il a plu à l'honorable Député du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent,

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.